

CONVENTION D'AUTORISATION DE MISE À DISPOSITION A TITRE GRATUIT DE PHOTOGRAPHIES POUR UNE UTILISATION LIBRE DE DROITS



Entre :
ASSOCIATION BOCAGE PAYS BRANCHE,
Association de la loi 1901
Représentée par son président, Dominique BIRONNEAU
Les Caillères, 79300 BRESSUIRE

D'une part

Et :

Madame - Monsieur :

Domicilié :

Code postal : Ville :

Tel:

E-mail:@.....

D'autre part

Il est convenu :

Préambule :

En référence à l'objet des statuts, BOCAGE PAYS BRANCHE a pour objectifs de :
Étudier, créer, restaurer, et concourir à la pérennité des composantes du bocage que sont la biodiversité, les milieux humides, les sols, les patrimoines naturels et humains mais aussi les pratiques de gestion, les savoirs et les savoir-faire de la valorisation de ces paysages

Nature de la convention :

La personne sus nommée autorise l'association Bocage Pays Branché, pour une durée indéterminée et à titre gratuit l'usage de photographie(s) dans le cadre de ses activités.

Cette mise à disposition entraîne cession à titre gratuit au profit de Bocage Pays Branché des droits d'exploitation des clichés en questions, comprenant la représentation et la reproduction sur tous supports et notamment :

Support papier, support informatique, DVD, Internet, tout support connu ou inconnu à ce jour.

Bocage Pays Branché ne pourra à son tour céder les droits d'exploitation en question au profit d'autres utilisateurs (sauf autorisation du propriétaire).

Le présent acte de cession engage les héritiers et ayants droits des personnes signataires.

Droit moral :

Bocage Pays Branché disposera du droit d'adaptation des clichés photographiques en questions et pourra effectuer des montages, retouches etc., dans le respect de l'œuvre et du droit moral des intéressés signataires de la dite convention. L'utilisation des photos entraînera l'apposition de la mention suivante : « Crédits photos : Monsieur/ Madame (le/la propriétaire des clichés) ».

Pour l'association

Signature :

Date :

L'intéressé(e) :

Signature :